

Catherine Villar
DG.IS
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 24 mars 2023

Objet : Congés PS/PNC

Madame la Directrice,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des congés annuels des PS-PN intégrés fin 2022 et début d'année 2023.

Suite à leur intégration, leurs périodes de congés été leur ont été imposées. Aucun congé sur les mois de juillet et août.

Il est important de rappeler que ces personnels, même si nouvellement PNC ont pour la plupart plus de 15 ans d'ancienneté Air France et ont bénéficié d'une passerelle professionnelle mise en place par la compagnie.

Ces personnels dans le cadre de leurs fonctions précédentes et à la demande de leur direction locale ont saisi des desideratas de congés pour l'ensemble de l'année civile 2023 depuis le mois d'août 2022. Cependant à leur intégration ces desideratas n'ont pas été pris en compte.

Ils n'ont pas non plus été autorisés à participer à la campagne de congés PNC alors que la campagne de congés PNC était encore ouverte et se sont donc vus imposer toutes leurs périodes de congés été en mars, mai, septembre et octobre 2023.

Aucune ancienneté n'a donc pas été prise en compte pour l'octroi de leurs congés d'été.

Les droits aux congés annuels contribuent grandement à la qualité de vie au travail d'un salarié et favorisent un bon équilibre personnel et professionnel.

L'équité entre tous les personnels est une valeur qui nous est chère, c'est pourquoi nous sollicitons toute votre attention sur cette situation afin que vos équipes puissent attribuer une ou plusieurs périodes de congés été (juillet et août compris) à tous PS / PNC qui en ferait la demande.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part à l'approche de l'été et de l'organisation des familles, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos sincères salutations.



Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF
Secrétaire de section UNSA PNC AF